

Le Directeur Général,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 5311-1 et L 5321-2,

Vu la délibération n° 2014-15 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget primitif 2015,

Vu la délibération n° 2012-07 du Conseil d'administration relative aux seuils de présentation au Conseil d'administration des contrats, marchés et conventions et autorisations du Directeur général,

Vu les crédits autorisés au titre de l'année 2015 sur le compte 657 "Subventions appels à projet",

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** Les projets détaillés en annexe, ont été retenus par l'ANSM pour financement, dans le cadre de la campagne 2015 « Appels à projet associations ».

**ARTICLE 2 :** Le Directeur de l'Administration et des Finances est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Denis le 29 10 2015  
En un exemplaire original

Dominique MARTIN  
Directeur Général

François HEBERT

Directeur général adjoint

## Appel à projets associations édition 2015 – liste des projets retenus

Titre du projet	Établissement bénéficiaire	Financement ANSM
Analyse des discussions autour des traitements médicamenteux entre patients atteints de maladies rénales, dialysés ou greffés, sur le forum de Renaloo et d'autres réseaux sociaux – P10	Renaloo	35 000 €
« Tous sachants » = « Tous responsables » = « Tous vigilants » ? – P11	Association RESTART	19 000 €
« La Plateforme Hépatante » : plateforme internet de ressources et d'entraide pour patients recevant un traitement anti-VHC – P13	SOS Hépatites Fédération	40 000 €
Proposer aux familles des informations claires et adaptées sur les médicaments via le site internet – P14	Association SPARADRAP	25 000 €
Mise en place d'une carte européenne pédiatrique d'urgence pour les enfants insuffisants surrénaliens en France – P15	Association Surrénales	7 700 €
Programme d'actions et d'information sur l'hydrocéphalie – P16	Association Tête en l'air	22 410 €
<b>TOTAL</b>		<b>149 110 €</b>